

Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Admission d'actions

SELOGER.COM

Place	Paris	Date	16/11/2006
N° Avis	PAR_20061116_5337_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

ADMISSION D' ACTIONS

Conformément à l'article 6.201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist d'Euronext :

- des 10.000.000 actions ordinaires composant le capital de la société Seloger.Com et des actions ordinaires devant résulter de la conversion automatique des 250.000.000 actions de préférence composant le capital de la Société,
- d'un nombre maximum de 3.669.724 actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre par augmentation de capital en numéraire,
- d'un nombre maximum de 100.000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Calendrier prévu de l'Offre

Introduction et première cotation : 30 novembre 2006

Début des négociation sur NSC : 1er décembre 2006

Un nombre maximum de 8.440.684 actions sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert - OPO (Sur-allocation non comprise).

Option de sur-allocation : Certains actionnaires cédants consentiront aux Etablissements Garants une option de sur-allocation permettant la cession d'un nombre maximum de 1.266.098 actions existantes supplémentaires.

Fourchette de prix indicative : 21,80 euros - 25,32 euros

Information concernant l'opération:

- Un prospectus d'introduction peut-être consulté sur le site Web de la Société, www.seloger.com, et sur le site Web de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé sur le prospectus le visa N° 06-409 en date du 15 novembre 2006. Il se compose d'un document de base, enregistré par l'AMF le 11 octobre 2006 sous le numéro I.06-158 et d'une note d'opération.

- Publication de la notice légale au BALO, le 17 novembre 2006.

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le Placement Global est principalement destiné aux investisseurs qualifiés.

Durée du Placement Global : du 16 au 29 novembre 2006 à 17h30 (heure de Paris).

Nombre de titres : il est prévu d'allouer un maximum de 90% du nombre maximal d'actions offertes (avant exercice de l'option de sur-allocation).

Etablissements Chefs de File et Teneurs de Livre Associés : BNP Paribas, UBS Investment Bank.

Etablissements Co-Chefs de File: Citigroup, Société Générale Corporate and Investment Banking.

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est destinée aux personnes physiques, investisseurs personnes morales et FCP

Durée de l'OPO : du 16 au 29 novembre 2006 à 17h30 (heure de Paris).

Nombre de titres : si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, il est prévu d'allouer un minimum de 10% du nombre maximal d'actions offertes (avant exercice de l'option de sur-allocation).

La répartition des actions offertes entre l'OPO et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature de la demande.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés:

Un ordre ne peut être inférieur à 10 actions.

- Fraction d'ordres A1: entre 10 et 100 titres inclus.

-Fraction d'ordres A2 : au delà de 100 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 30 novembre 2006.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres d'achat/souscription au plus tard le 29 novembre 2006 à 17h30 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers. Ces derniers transmettront les ordres dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 30 novembre 2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordres A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Résultat de l'OPO: le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 30 novembre 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 30 novembre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part BNP Paribas (Code Affilié 38) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 5 décembre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 4 décembre 2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 30 novembre 2006. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 30 novembre 2006 seront annulées.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	0, 20 €
Jouissance:	jouissance courante
Forme des titres:	Nominatif ou au porteur
Banques introductrices:	BNP Paribas, UBS Investment Bank, Citigroup, Société Générale Corporate and Investment Banking
Service financier:	BNP Paribas Securities Services
Secteur ICB:	9535 - Internet
Compartiment:	B
Groupe de cotation :	16
ISIN:	FR0010294595
Mnémonique:	SLG

Conditions d'ouverture des négociations sur NSC le 1er décembre 2006

Les actions SELOGER.COM seront admises temporairement sur Eurolist by Euronext sous l'intitulé "Seloger Promesses" conformément aux dispositions des articles 6801/1 et suivants des règles de marché du Livre I d'Euronext.

Un groupe d'établissements financiers, dirigé par BNP Paribas et UBS Investment Bank doivent conclure avec la société un contrat de garantie portant sur l'intégralité des actions émises dans le cadre de l'Offre. Dans le cas où ces établissements garants décideraient de résilier le contrat de garantie conformément à ses stipulations, la société SELOGER.COM en informera Euronext Paris SA sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «Seloger Promesses». Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres d'achat ou de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne «Seloger Promesses», seront rétroactivement annulés.

Il est précisé que les intermédiaires financiers devront faire figurer sur les avis d'opéré le libellé «Seloger Promesses». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients de la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «Seloger Promesses». Si la société SELOGER.COM venait à informer Euronext Paris SA de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «Seloger Promesses».

La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système NSC à partir du 1er décembre 2006 et jusqu'au 5 décembre 2006 inclus sur une seule ligne de cotation «Seloger Promesses» sous le code FR0010294595.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 1er et le 5 décembre 2006 inclus, le libellé « Seloger Promesses». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «Seloger Promesses».

A compter du 6 décembre 2006, les actions SELOGER.COM seront cotées sous le libellé "SELOGER.COM", code ISIN FR0010294595 (inchangé) et mnémonique SLG (inchangé).

CORPORATE EVENT NOTICE >> Listing of shares

SELOGER.COM

Location	Paris	Date	16/11/2006
Notice	PAR_20061116_5337_EUR	Market	Eurolist by Euronext

Listing of shares

Pursuant to article 6.201 of Eurolist Market Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 10,000,000 existing shares comprising the equity of SELOGER.COM, and the ordinary shares resulting from the automatic conversion of the 250.000.000 preferred shares comprising the equity of Seloger.Com,
- a maximum of 3.669.724 new shares obtained from a capital increase, as part of the introduction in the stock exchange,
- a maximum of 100.000 new shares obtained from a capital increase reserved for the Company's employees.

Offer calendar provided

Introduction and first quotation : November 30, 2006

Start of share trading on NSC : December 1, 2006

A maximum of 8,440,684 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer - OPO (before over-allocation).

Over allocation Option : the transferring shareholders will agree to grant the financial intermediaries an option to purchase a maximum of 1.266.098 additional existing shares at the introductory price.

Price range for the Offer : 21,80 € - 25,32 €

Information regarding the terms and conditions of the offer

- A prospectus is available on the Company's Web site, www.seloger.com, and on the Autorité des Marchés Financiers' Web site, www.amf-france.org.

The prospectus received visa n° 06-409 dated November 15, 2006 from the Autorité des Marchés Financiers (AMF). It is composed of a "document de base" registered by the AMF on October 20, 2006 under n° I.06-165, and an operation note.

- A legal notice published in BALO on November 17, 2006.

Characteristics of the Global Placement:

The Global Placement is directed mainly to qualified investors.

Period : from November 16, to November 29, 2006 until 5:30 p.m. (Paris time)

Number of shares : 90% of the offered shares.

Underwriters : BNP Paribas, UBS Investment Bank, Citigroup, Société Générale Corporate and Investment Banking.

Characteristics of the OPO:

The OPO is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

Period : from November 16, to November 29, 2006 until 5:30 p.m. (Paris time)
Number of shares : 10% of the offered shares.

If demand in the OPO allows it, the final number of shares allocated will at least be equal to 10% of the total number of shares offered ; the number of shares offered within the OPO may be increased by deduction from the Global Placement.

Order types and transmission:

One order cannot be less than 10 shares. Purchase orders can be divided in two order portions :
A1 portion : 10 to 100 shares inclusive
A2 portion : above 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Execution of the orders: unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO: the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on November 30, 2006.

Settlement/Delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of November 30, 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between BNP Paribas (code 38) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on December 5, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (Paris time) on December 4, 2006. The trading day shown on instructions will be November 30, 2006.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	0.20 EUR
Dividend due date:	jouissance courante
Form:	Bearer or registered
Listing agents:	BNP PARIBAS, UBS Investment, Citigroup, Société Générale Corporate and Investment Bank.
Financial service:	BNP Paribas Securities Services 30
ICB sector:	9535 Internet
Compartment:	Compartment B
Trading group:	16
Trading :	Continuous
ISIN:	FR0010294595
Symbol:	SLG

Trading opening conditions :

The shares will be admitted temporarily on Eurolist by Euronext under the title "Seloger Promesses" accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6801/1 and following of Rule Book I.

A group of financial intermediaries managed by BNP Paribas and UBS Investment Bank and the Company Seloger.Com will sign an underwriting agreement relating to the offering. This underwriting agreement may be terminated by the intermediaries, in particular upon occurrence of certain events that, in the judgement of the underwriters, make it impossible to proceed with the placement of offered

shares.

In case the underwriters should decide to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "Seloger Promesses" line. In this case, Euronext Paris SA will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the Open Price Offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "Seloger Promesses" line will be cancelled retroactively. It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices the title "Seloger Promesses". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "Seloger Promesses" line. Should the Company inform Euronext Paris SA of the termination of the underwriting agreement and as a result, request the cancellation of the trading that has taken place on the "Seloger Promesses", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

As the decision to terminate the guarantee contracts and to cancel the transactions is independent of the will of Euronext Paris SA, the latter declines any responsibility regarding the possible financial, accounting or fiscal consequences that such a cancellation might produce as much for the intermediaries as for the order givers.

Trading of shares:

From December 1, to December 5, 2006 inclusive, the trading of new and existing shares will take place on the NSC system on a single quotation line "Seloger Promesses" under the ISIN code FR0010294595 and mnemonic SLG.

It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices relative to the transactions from December 1, to December 5, 2006 inclusive the title "Seloger Promesses". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the line "Seloger Promesses".

As from December 6, 2006, the shares will be quoted under the title "Seloger.Com", code ISIN FR0010294595 (unchanged) and mnemonic SLG (unchanged).

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du Marché/
Model form to be used by intermediaries

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 30 novembre 2006 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard

Fax this document to Euronext Paris SA
By 10:00 a.m. (Paris mean time) on November 30, 2006
On n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS SELOGER.COM

Membre dépositaire / Member accepting orders :

Affilié / Member Euroclear France n° :

Adresse / Adress :

Nom de la personne responsable / Contact :

N° de téléphone :

	Nombre de fractions d'ordre	Nombre de titres
Fraction d'ordre/ <i>Order portions</i> A1: entre 10 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordres/ <i>Order portions</i> A2: au delà de 100 titres		

- Un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- S'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

- *Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;*
- *A maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.*
